

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :**  
**Séance du 29 mars 2016 à 18 heures 00.**

Nombre de conseillers en exercice : 15      Secrétaire de séance : Mme MARQUES Joceline  
Date de convocation : 22/03/2016      Nombre de présents : 15      Comité secret : non  
Nombre de personnes absentes:      Nombre d'excusés :      Quorum exigé : 8  
Nombre de suffrages exprimés : 15      VOTES : Contre : 0      Pour : 15

L'an deux mille seize, le mardi 29 mars à 18h00, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire.  
Etaient présents : MENEGUZ Muriel, GARAND Denis, ZOWIEZ-NEUMANN Paul, BARATIER Maurice, BEGOT Annie, JOVANOVIC Michel, MARQUES Joceline, GIRARD Marius, CLAVEL Jérôme, GOUDARD Nadine, REYMOND Muriel, FRANCOIS-BRAZIER Florence, D'ALEO Sandra, LAUGIER Emile.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 : le conseil municipal décide de revaloriser de 2% l'ensemble des taux d'imposition soit 7.75% pour la taxe d'habitation, 8.88% pour la taxe sur le foncier bâti et 58.89% pour la taxe sur le foncier non bâti, le produit attendu est de 192 094€ les chiffres de la dotation de l'Etat ne sont toujours pas connues. L'ensemble des tarifs communaux est relevé également de 2% ainsi que les subventions aux associations locales.

Le budget de la commune s'équilibre à 1 014 263.51€ en section de fonctionnement et à 619 279.25€ en section d'investissement ; les programmes nouveaux sont les travaux de voirie 2016, l'installation de radars pédagogiques, le remplacement du portail au stade municipal. L'affectation des résultats 2015 est faite pour 428 520.70€ sur la section de fonctionnement à laquelle s'ajoute le solde du budget du CCAS soit 1 027.81€ et 50 000€ pour la section d'investissement.

Le budget du service assainissement s'équilibre à 9 462.52€ en section d'exploitation et à 38 036.77€ en section d'investissement. L'affectation des résultats est faite pour 5 000€ en section de fonctionnement et 33 074.25€ en section d'investissement.

PERSONNEL COMMUNAL : l'agent muté à la poste au 1<sup>er</sup> avril est en formation depuis le 22 mars soit à la poste du Grand Serre ou de Lapeyrouse, ses frais de déplacement lui seront remboursés. L'agent nommé pour 28h au secrétariat de mairie, par mutation commence ses fonctions au 1<sup>er</sup> avril également. En ce qui concerne le remplacement de l'adjoint technique qui prend sa retraite au 1<sup>er</sup> juillet, les candidatures reçues sont examinées par la commission du personnel ce mercredi 30 ; l'embauche est prévue au 1<sup>er</sup> mai 2016.

AGENCE POSTALE COMMUNALE : l'ouverture est fixée au 1<sup>er</sup> avril ; elle sera fermée le lundi, ouverte le mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 15h45, le mercredi de 9h à 11h45 et le samedi de 9 à 11h15. Un nouveau numéro de téléphone : 04.75.31.36.82.

ILOTS DE PROPRIETE : quatre emplacements seront aménagés sur la commune, un route de Pact au hameau Boisvieux, un route de Beaurepaire à Montanay, un à l'angle de la route des perdrix et route du centre vignoble et un côté ouest du cimetière route d'Epinouze.

Une rétrocession avec le Département sera faite pour Montanay, un achat de terrain est décidé pour celui route d'Epinouze( l'Office Notarial de Maîtres Isabelle PECHER-BERRUYER et Frédéric LATTIER, d'Hauterives est retenu pour établir l'acte), une régularisation avec RFF réseau est toujours en attente pour celui situé Route de Pact.

Mme le Maire est autorisée à signer la convention correspondante avec le SIRCTOM.

PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL : dans le cadre de la loi Labbé du 6 février 2014 qui prévoit l'interdiction des produits phytosanitaires dans les communes d'ici 2020, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer une convention avec le syndicat intercommunal d'Eau potable Valloire Galaure pour l'étude de plan de désherbage.

REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES : la commission travaille avec l'architecte retenu, des devis ont été demandés pour les missions : bureau de contrôle technique et coordination sécurité protection de la santé (CSPS), la date limite de réception des offres a été fixée au 13 avril prochain.

TRAVAUX : un premier devis a été reçu pour le changement des chéneaux de l'église ; d'autres vont être demandés. Le devis pour la remise en état de caniveaux descellés est accepté.

ACTIVITES PERISCOLAIRES : à partir du 25 avril prochain, la mise en place des inscriptions par internet pour les TAP : temps d'activités périscolaires, inscription à la garderie et à la cantine se fera avec un logiciel mis à disposition par le syndicat mixte des inforoutes. Mme le Maire est autorisée à signer le contrat d'hébergement correspondant.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : la commission a commencé à travailler sur le PCS avec un logiciel proposé et pris en charge par la communauté de communes Porte de DrômArdèche, dans un premier temps sont pris en compte les aléas climatiques.

FORUM DES ASSOCIATIONS : avec la participation des six communes de la Valloire, il se déroulera cette année à Lapeyrouse le samedi 3 septembre 2016.

BARREAU DE LA VOIE NOUVELLE : les Elus du Conseil Départemental ont rencontré les élus locaux ; une négociation est en cours concernant la voie à créer : raccordement de la RD 246 à la RD 519 ; le département est déjà propriétaire des terrains situés sur l'emprise.

SCHEMA DE MUTUALISATION : la commission souhaite mutualiser avec la communauté de communes : le suivi du service du cadastre ; les missions d'ingénierie technique et financière dans le cadre de travaux, le prêt de matériel ; la formation des agents ;

REUNION POUR LA DOTATION CANTONALE : un nouveau règlement d'attribution des aides financières aux communes est mis en place. Pour les travaux de voirie, une subvention forfaitaire est attribuée annuellement, et un taux de subvention de 30% (au lieu de 34% précédemment) pour les projets patrimoniaux.

ECLAIRAGE PUBLIC : la remise aux normes des luminaires sur 19 points est à prévoir.

DOSSIER ACCESSIBILITE : l'étude est en cours avec les services du CALD pour définir les travaux de mise aux normes à prendre en compte sur les bâtiments communaux recevant du public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.